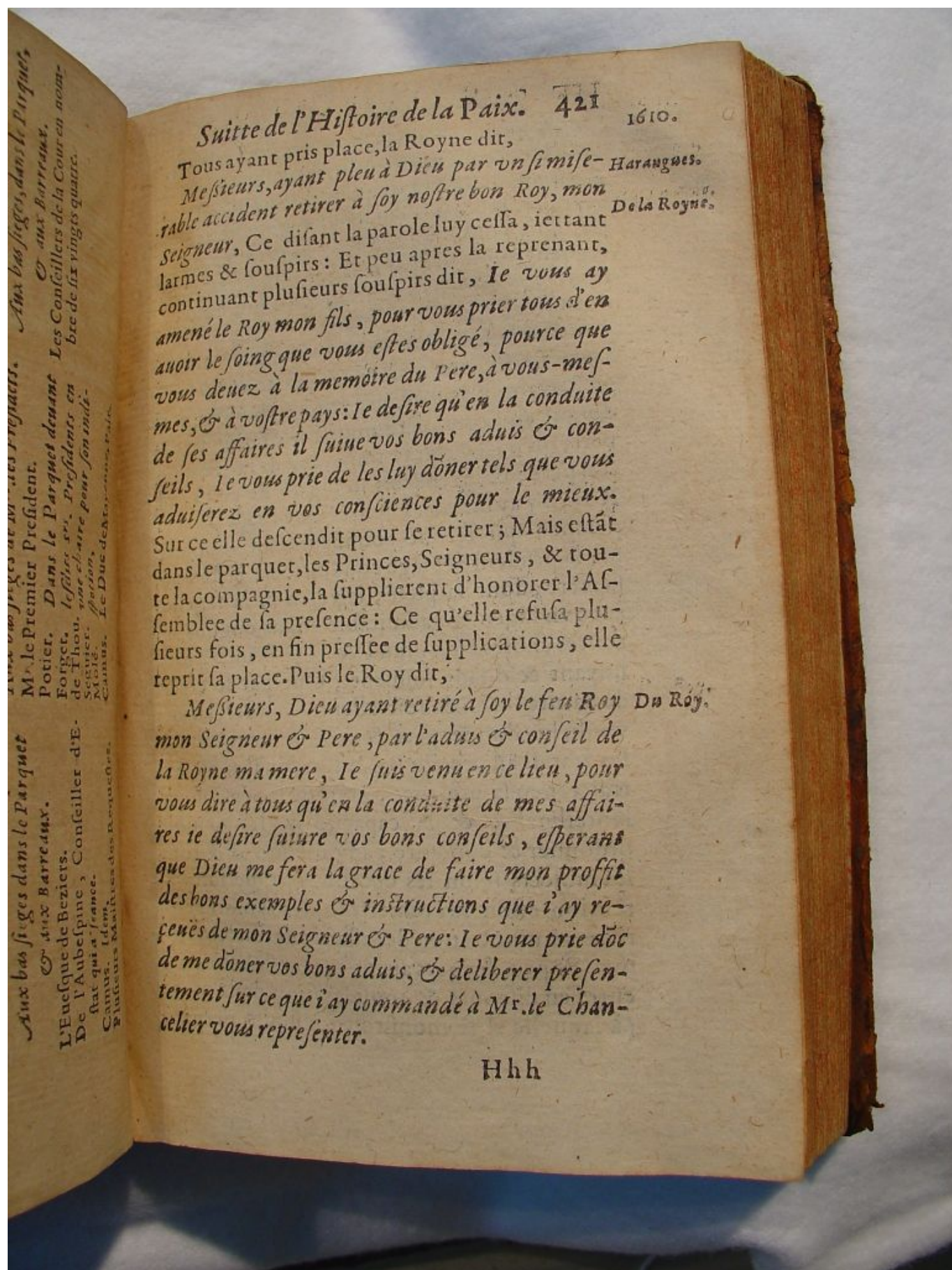
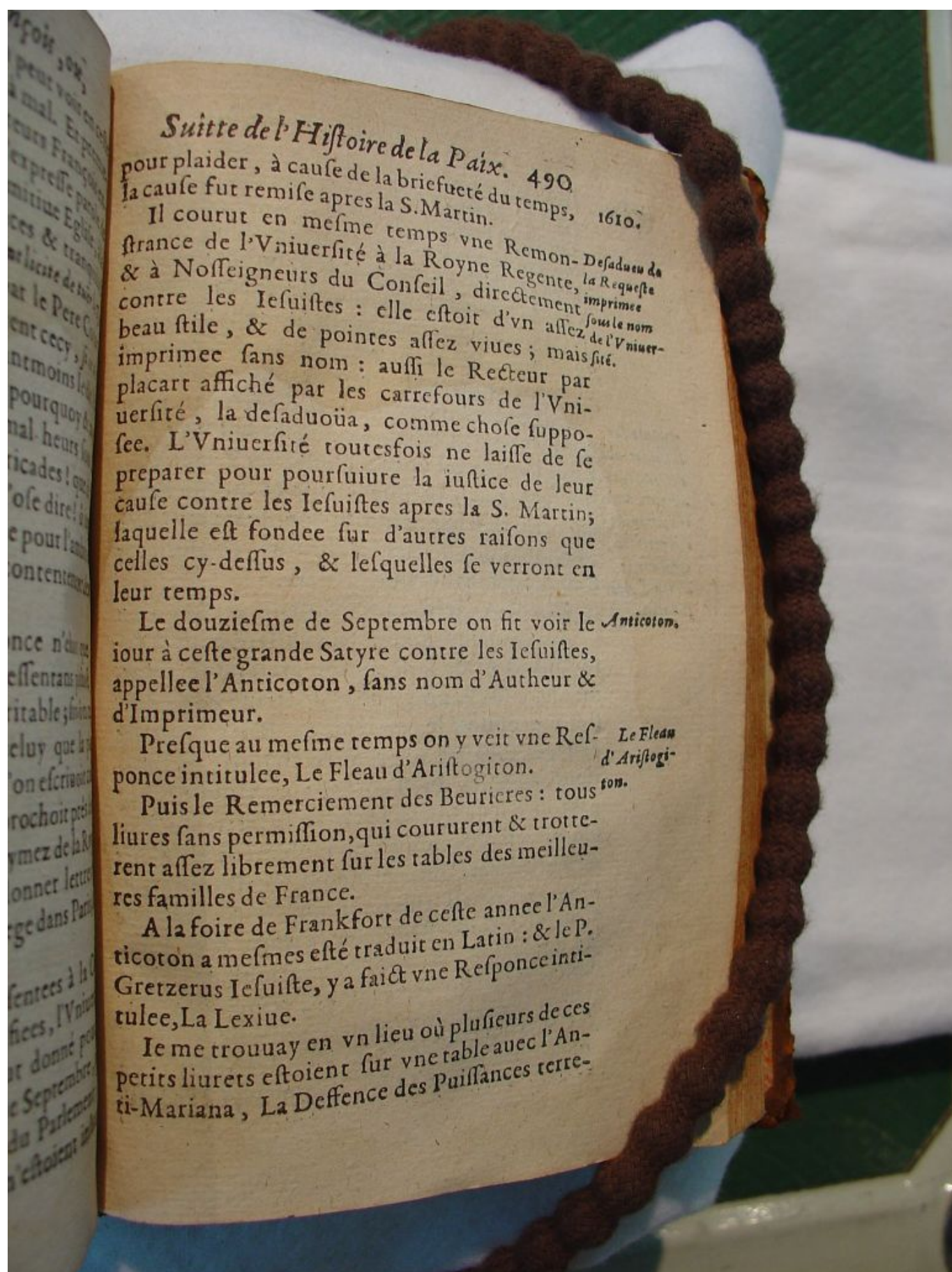


1610_421r.jpg



1610_490r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix. 490
pour plaider, à cause de la briefueté du temps, 1610.
la cause fut remise apres la S. Martin.

Il courut en mesme temps vne Remon-Desadueu da
strance de l'Vniuersité à la Royne Regente, la Requête
& à Nosseigneurs du Conseil, directement imprimee
contre les Iesuites: elle estoit d'un assez soule nom
beau stile, & de pointes assez viues; mais sié.
imprimee sans nom: aussi le Recteur par
placart affiché par les carrefours de l'Vni-
uersité, la desaduouia, comme chose suppo-
see. L'Vniuersité toutesfois ne laisse de se
preparer pour poursuiure la iustice de leur
cause contre les Iesuites apres la S. Martin;
laquelle est fondee sur d'autres raisons que
celles cy-dessus, & lesquelles se verront en
leur temps.

Le douziesme de Septembre on fit voir le *Anticoton*.
iour à ceste grande Satyre contre les Iesuites,
appellée l'Anticoton, sans nom d'Auteur &
d'Imprimeur.

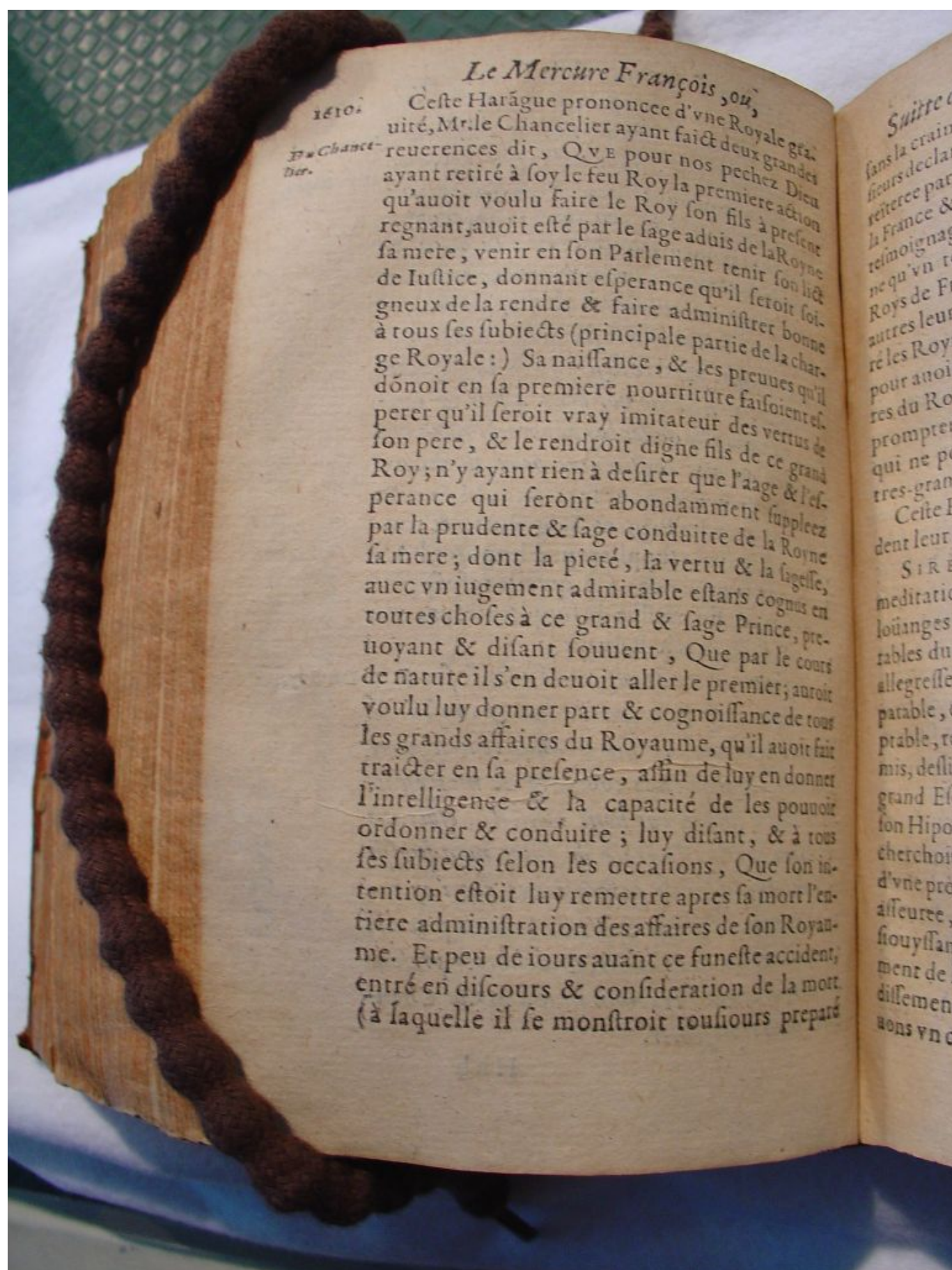
Presque au mesme temps on y veit vne Res- *Le Fleau*
ponce intitulee, Le Fleau d'Aristogiton. *d'Aristogi-*
ton.

Puis le Remerciement des Beurieres: tous
liures sans permission, qui coururent & trotte-
rent assez librement sur les tables des meilleu-
res familles de France.

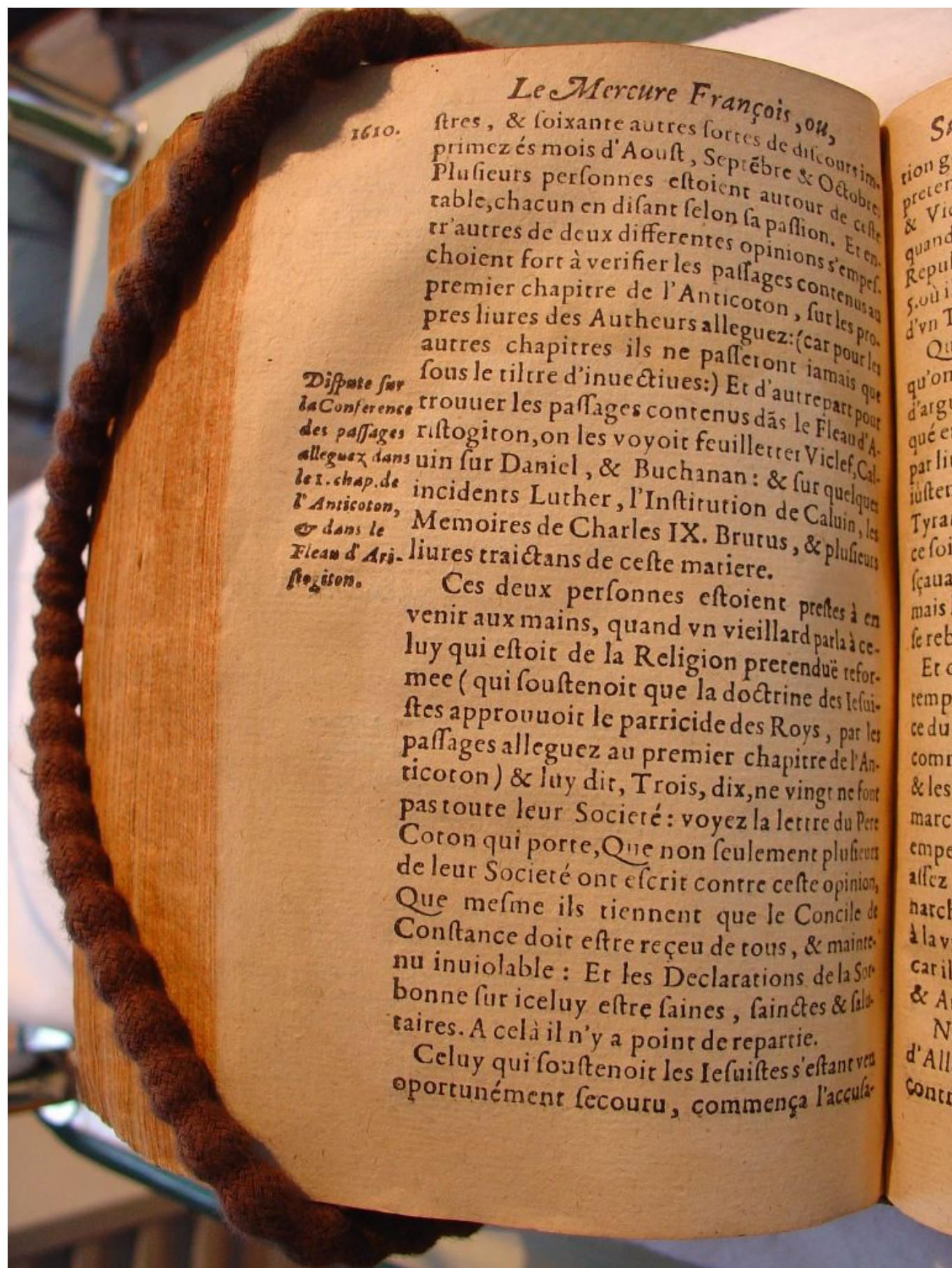
A la foire de Frankfort de ceste annee l'An-
ticoton a mesmes esté traduit en Latin: & le P.
Gretzerus Iesuite, y a faict vne Responce inti-
tulee, La Lexiue.

Je me trouuay en vn lieu où plusieurs de ces
petits liurets estoient sur vne table avec l'An-
ti-Mariana, La Deffence des Puissances terre-

1610_421v.jpg



1610_490v.jpg



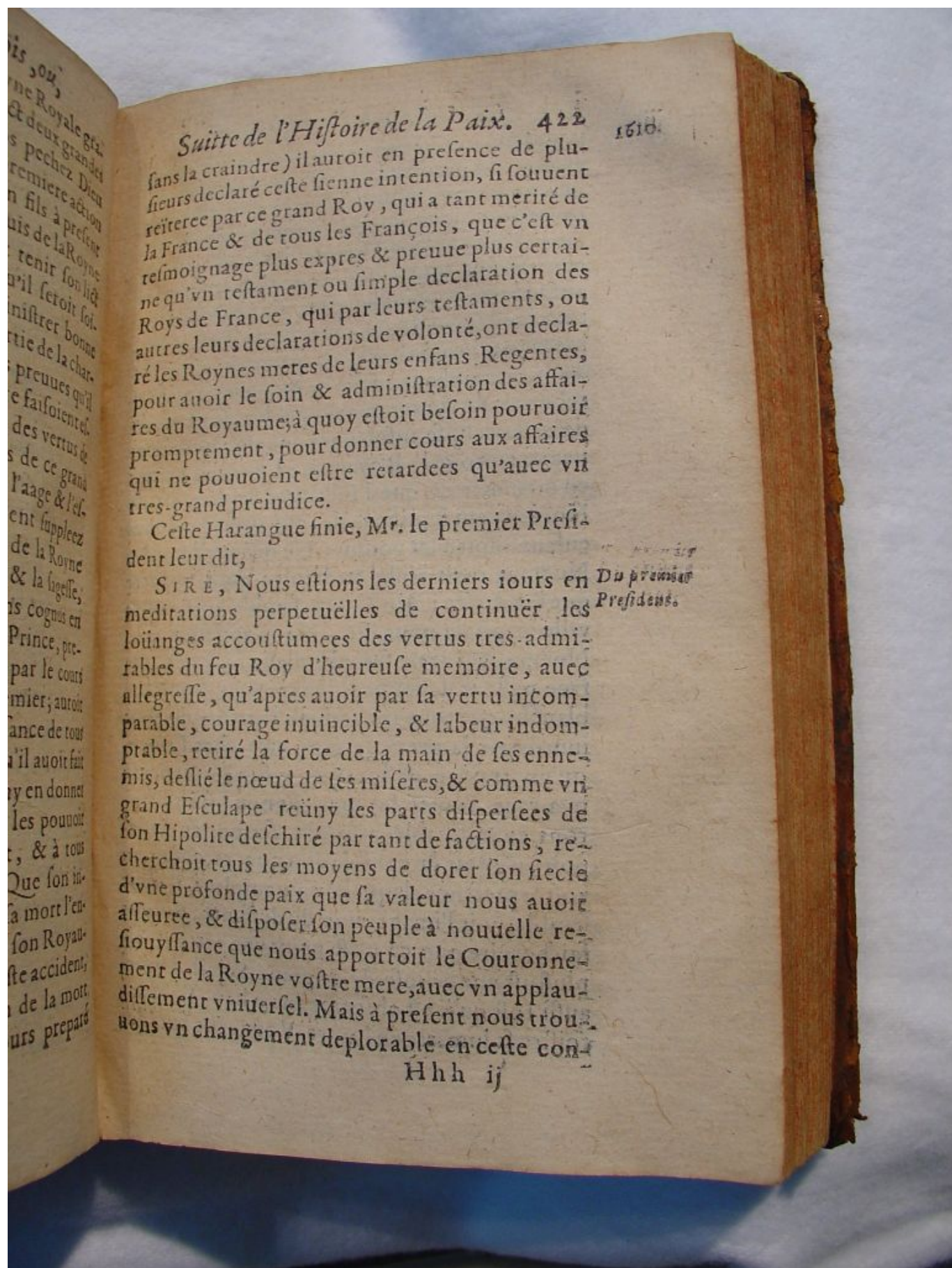
Le Mercure François, ou,
1610. stes, & soixante autres sortes de discours im-
primez és mois d'Aoust, Septēbre & Octobre.
Plusieurs personnes estoient autour de ceste
table, chacun en disant selon sa passion. Et en-
tr'autres de deux differentes opinions s'empe-
choient fort à verifier les passages contenus au
premier chapitre de l'Anticoton, sur les pro-
pres liures des Autheurs alleguez: (car pour les
autres chapitres ils ne passeront iamais que
sous le tiltre d'inuectiues:) Et d'autre part pour
trouver les passages contenus dās le Fleau d'A-
ristogiton, on les voyoit feuilletter Vielef, Cal-
uin sur Daniel, & Buchanan: & sur quelques
incidents Luther, l'Institution de Calvin, les
Memoires de Charles IX. Brurus, & plusieurs
liures traitans de ceste matiere.

*Dispute sur
la Conference
des passages
alleguez dans
le 1. chap. de
l'Anticoton,
& dans le
Fleau d'Aris-
togiton.*

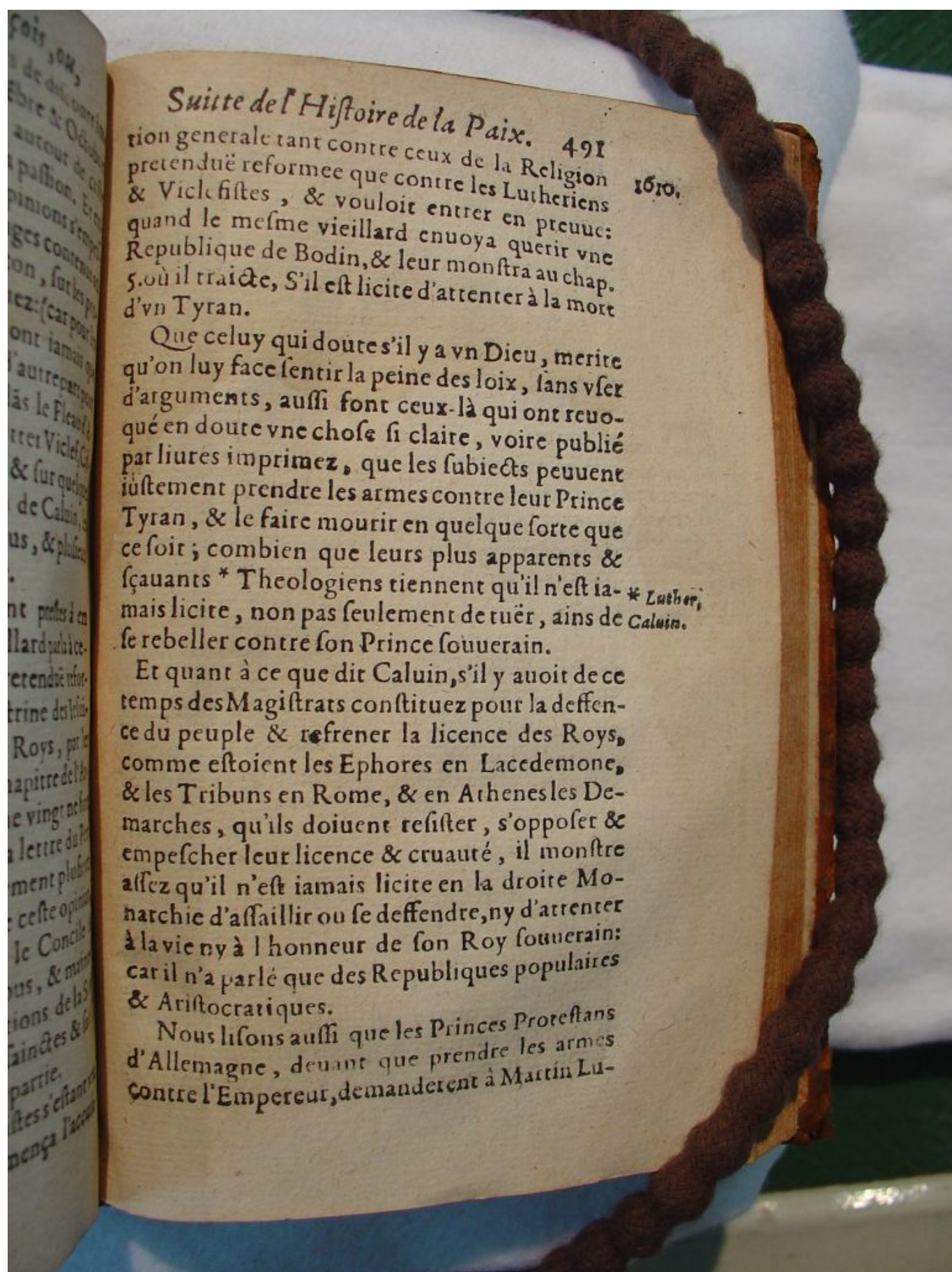
Ces deux personnes estoient prestes à en-
venir aux mains, quand vn vieillard parla à ce-
luy qui estoit de la Religion pretendue reforme
(qui soustenoit que la doctrine des Iesui-
stes approuoit le parricide des Roys, par les
passages alleguez au premier chapitre de l'An-
ticoton) & luy dit, Trois, dix, ne vingt ne font
pas toute leur Societé: voyez la lettre du Pere
Coton qui porte, Que non seulement plusieurs
de leur Societé ont escrit contre ceste opinion,
Que mesme ils tiennent que le Concile de
Constance doit estre receu de tous, & mainte-
nu inuiolable: Et les Declarations de la Sor-
bonne sur iceluy estre saines, saintes & sala-
taires. A celà il n'y a point de repartie.
Celuy qui soustenoit les Iesuites s'estant venu
oportunément secouru, commença l'accusa-

SA
tion ge
preten
& Vic
quand
Repub
s. ou il
d'un T
Qu
qu'on
d'argu
qué en
par liu
iusten
Tyrar
ce soi
scaua
mais l
se reb
Et q
temp
ce du
comm
& les
march
empe
assez
march
à la vi
car il
& Au
Ne
d'Alle
contr

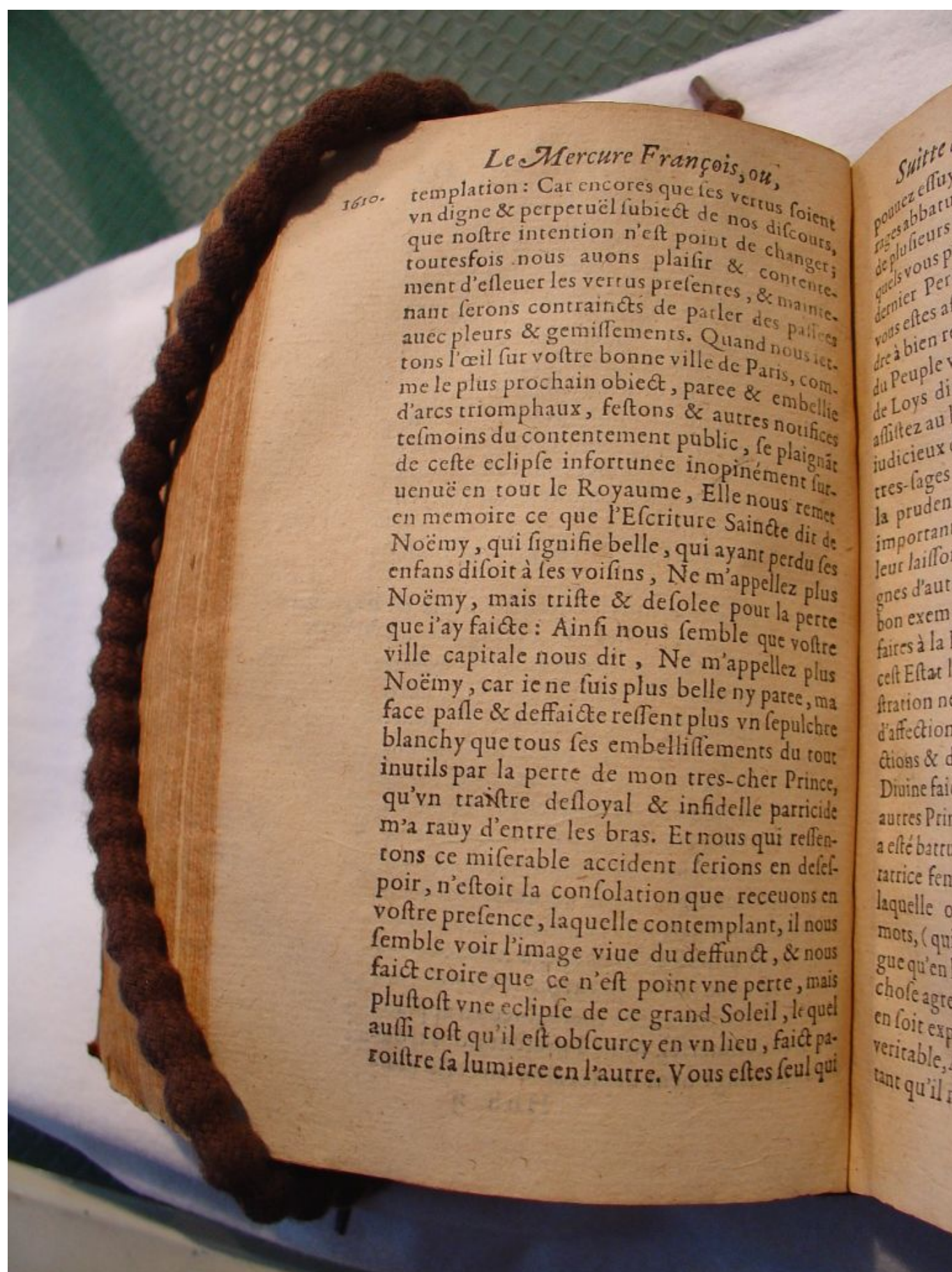
1610_422r.jpg



1610_491r.jpg



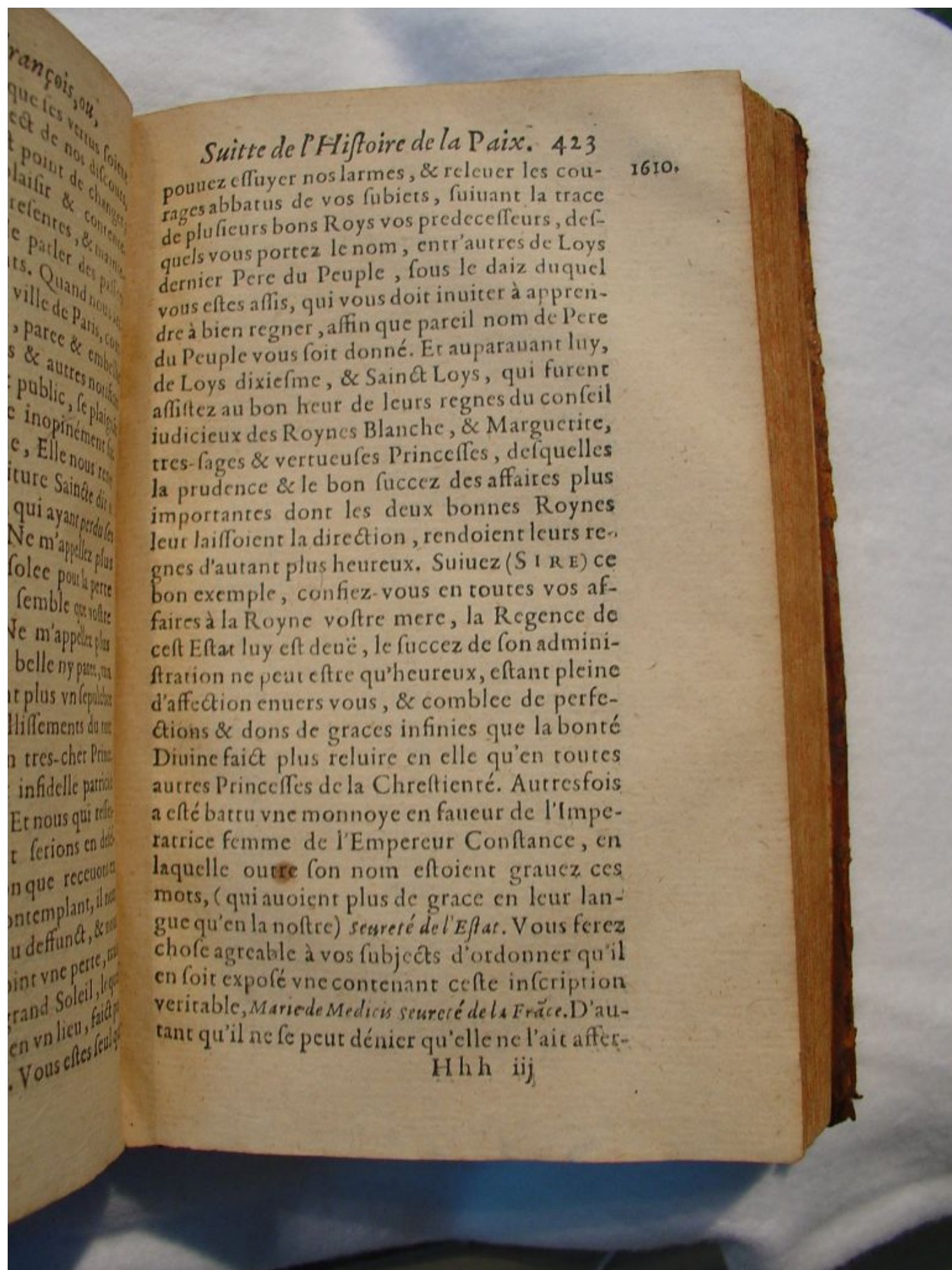
1610_422v.jpg



1610_491v.jpg



1610_423r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix. 423

1610.

pouuez essuyer nos larmes, & releuer les courages abbatuz de vos subiects, suivant la trace de plusieurs bons Roys vos predecesseurs, desquels vous portez le nom, entr'autres de Loys dernier Pere du Peuple, sous le daiz duquel vous estes assis, qui vous doit inuiter à apprendre à bien regner, afin que pareil nom de Pere du Peuple vous soit donné. Et auparauant luy, de Loys dixiesme, & Sainct Loys, qui furent assiste au bon heur de leurs regnes du conseil iudicieux des Roynes Blanche, & Marguerite, tres-sages & vertueuses Princeesses, desquelles la prudence & le bon succez des affaires plus importantes dont les deux bonnes Roynes leur laissoient la direction, rendoient leurs regnes d'autant plus heureux. Suiuez (SIRE) ce bon exemple, confiez-vous en toutes vos affaires à la Royne vostre mere, la Regence de cest Estat luy est deuë, le succez de son administration ne peut estre qu'heureux, estant pleine d'affection enuers vous, & comblee de perfections & dons de graces infinies que la bonté Diuine faict plus reluire en elle qu'en toutes autres Princeesses de la Chrestienté. Autresfois a esté battu vne monnoye en faueur de l'Impetratrice femme de l'Empereur Constance, en laquelle outre son nom estoient grauez ces mots, (qui auoient plus de grace en leur langue qu'en la nostre) *seureté de l'Estat*. Vous ferez chose agreable à vos subiects d'ordonner qu'il en soit exposé vne contenant ceste inscription veritable, *Marie de Medicis seureté de la France*. D'autant qu'il ne se peut dénier qu'elle ne l'ait affer-

H h h iij

1610_492r.jpg

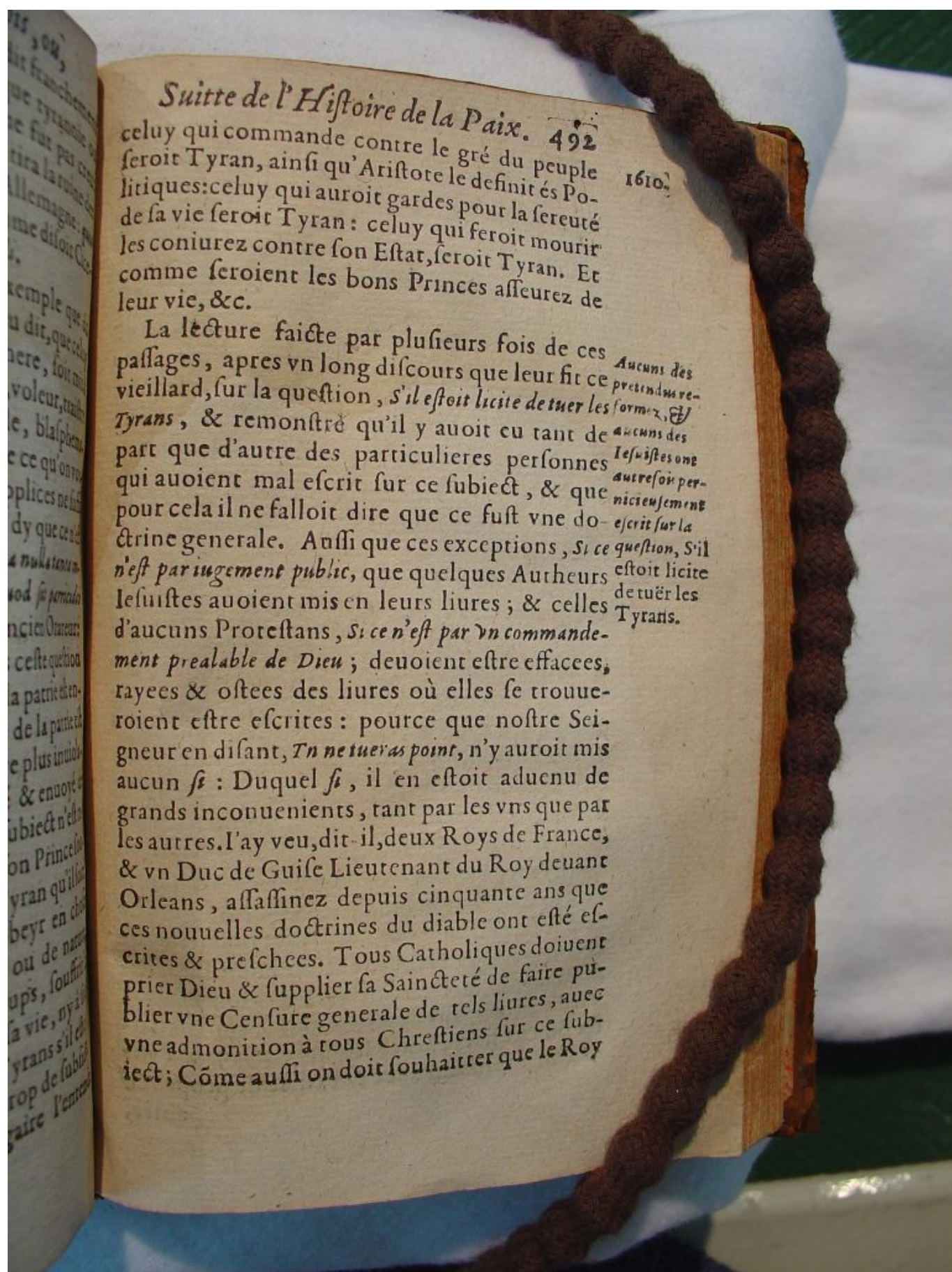


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan